



ANPER TOS RAPPORT MORAL 2020

Préambule:

L'année 2020 a été perturbée par les conditions sanitaires. Néanmoins elle marque un renouveau réel pour l'association et la dynamique impulsée demande à être poursuivie et développée. Notre action reste basée sur nos fondamentaux : le respect du droit environnemental et le choix d'orientations pertinentes guidées par les retours d'expérience et la science. L'action locale est poursuivie, et l'action nationale s'y adosse en traitant de sujets globaux.

AA/ Adhésions, communication, recrutement, finances.

1- Adhésions

ANPER-TOS a vu l'érosion de ses adhérents s'inverser. Nous sommes ici redevables au Secrétaire administratif, Jean Pierre JENN, qui a pu travailler sur notre base de données et la mettre à jour.

Il a ainsi pu contacter nombre d'anciens adhérents et les ramener au sein de l'association. L'effort fait pour une meilleure visibilité paye également.

2- Communication

ANPER-TOS a modernisé ses modes de communication. La page Facebook de l'association est active et régulièrement enrichie.

Par ailleurs, l'un de nos adhérents et administrateur, Philippe MISSET a pu jouer le rôle d'animateur pour le site web de l'association qui est devenu une réelle vitrine de nos activités. Nous avons ainsi permis à nos adhérents de suivre la vie de l'association sans temps mort.

Enfin et comme en 2019, nous avons publié régulièrement des « *Nouvelles de l'eau* » (anciennement dénommées Newsletters) envoyées à toutes les personnes, adhérentes ou non à l'association mais de plus en plus nombreuses, qui s'y sont abonnées.

Des actions de terrain ont été également développées et ont participé à la reconnaissance publique d'ANPER-TOS au même titre que ses actions juridiques. Les détails seront donnés ci-dessous.

Ces actions ont permis de tisser des liens avec le monde politique, essentiellement en Normandie - l'un des berceaux historiques d'ANPER-TOS - et nous en attendons des retombées très favorables, tant en termes de rayonnement que de financements.

On notera qu'ANPER-TOS a dû faire une mise au point quant à sa position sur la soi-disant « Convention pour une hydro-électricité durable », signée en 2010 par M.BLANQUET, ex délégué exécutif, qui n'avait pas mandat de l'association pour le faire. Une lettre de dénonciation a été envoyée au ministère ainsi qu'aux signataires originaux en octobre 2020.

3- Recrutement

ANPER-TOS a recruté en février 2020 Mademoiselle Fanny DARRIEU, titulaire d'un master II en droit de l'environnement. Son poste a été basé à Ste SUZANNE-SUR-VIRE (50) afin qu'elle soit placée sous la supervision de John PHILIPOT. Nous avons dû reconduire par deux fois son CDD. Le choix de la région de St LÔ a été fait sur la base de la disponibilité d'un local pré-équipé à moindre coût sur suggestion de J. Philipot.

Cette initiative, inscrite dans la feuille de route présentée en 2017 par Jean Michel FERRY, aura porté rapidement ses fruits. Mlle DARRIEU se voit en effet confier l'animation de l'association au quotidien et a pu commencer à intervenir dans différents dossiers de contentieux, en collaboration avec les bénévoles. Son rôle s'inscrit également en tant que point de contact de l'association.

Elle est par ailleurs à l'origine d'initiatives permettant une meilleure reconnaissance d'ANPER-TOS en local et aussi et surtout de récolter des fonds autrement que par le biais des indemnités obtenues lors de procès, ce qui permet de stabiliser nos finances.

On notera enfin que financièrement, l'opération est neutre, ce qui compte tenu des répercussions en termes de reconnaissance de l'association est une bonne chose.

L'objectif est de stabiliser les finances car Mlle DARRIEU devra se voir désormais offrir un CDI.

Nous comptons pour cela sur des ouvertures de financements institutionnels, notamment en Normandie, ainsi que sur une part croissante de contributions de mécénat. Sur le long terme, nous espérons évidemment voir nos activités se déployer ce qui pourra mener à de nouveaux recrutements afin de disposer d'une équipe active et réactive, digne d'une ONG moderne.

4- Finances

Sur ce point, le bilan détaillé sera donné par le trésorier, il ne sera question ici que de perspectives.

Elles apparaissent favorables, Mlle DARRIEU ayant pu initier des actions permettant d'innover en matière de récolte de fonds :

- préparation à la participation d'Appels à Projets d'Agences de l'Eau;
- inscription d'ANPER-TOS à « 1% for the planet » ;
- création de financement participatif afin d'appuyer certaines actions juridiques ciblées; la collecte pour le cas Poutès a connu ainsi un succès remarquable, allant au-delà de l'objectif initial ce qui permet de sécuriser la poursuite de la procédure ;
- octroi de participation par les collectivités publiques pour la mise en place des récolteurs et leur suivi.

BB/ Actions juridiques en cours

Fin 2020, ANPER suit 30 affaires juridiques sur le territoire national.

Une large majorité concerne des actes de pollution, visant parfois des entreprises d'envergure nationale ou internationale (Lactalis, Nestlé, Lafarge, Tereos).

Nous faisons face également à l'Etat ou à ses services dans des affaires d'aménagement de cours d'eau, en particulier des microcentrales ou des prélèvements d'eau d'irrigation, et qui sont menées au T.A. Nous suivons également des cas de braconnage. Nous regrettons vivement les lenteurs du système judiciaire et plus encore, le manque de considération de nombreux tribunaux pour les affaires environnementales : trop de classements sans suite, de relaxes ou de non-lieux sont prononcés, qu'il s'agisse des actions d'ANPER ou d'autres associations.

Il faut souligner qu'ANPER a introduit des contentieux dans deux affaires emblématiques, au côté d'autres associations :

- recours contre le Préfet de Haute Loire contre la reconstruction du barrage de Poutès : action menée aux côtés de la Fédération Nature-Haute-Loire, l'ensemble des autres ONG ayant abdicqué ; cette action représente plusieurs dizaines d'heures de travail pour les deux bénévoles les plus impliqués;
- recours contre l'Etat dans le cadre de l'inaction face au changement climatique, aux côtés de France-Nature-Environnement, la Fédération pour la Nature et l'Homme, Greenpeace, et Notre Affaire à Tous : ce dernier volet est fondé sur une « intervention volontaire » de notre part. Les audiences de ces deux affaires sont prévues début 2021.

Par ailleurs, une autre affaire emblématique retiendra toute notre attention : celle de la retenue de substitution de Caussade. Nous avons gagné en première instance, et il n'y a, a priori, pas de raison pour que l'appel nous soit défavorable.

ANPER a été également sollicitée par la Préfecture du Maine et Loire dans le cadre de la procédure concernant la pollution de la Seiche par La Société Laitière de Retiers (groupe Lactalis), affaire dans laquelle nous avons eu gain de cause. En l'espèce, il s'agissait pour la première fois de mettre en œuvre une procédure de compensation du dommage écologique. A notre grand regret, nous avons dû émettre un avis défavorable aux suggestions de la SLR qui proposait un contournement de seuil sans usage via un bras mort alors que ce même seuil aurait pu/dû être arasé et le bras mort réaménagé en frayère. Qui plus est, l'entreprise proposait une amélioration de ses rejets en période d'étiage et en ce cas seulement... A notre connaissance le projet a néanmoins été approuvé ce qui en dit long sur la considération que peuvent avoir nos industriels, avec la complicité des services de l'Etat, pour notre environnement. Lactalis fait plusieurs milliards d'euros de bénéfices chaque année...

Nous insistons auprès de nos adhérents pour remonter les affaires locales dont ils auraient connaissance, mais en toute honnêteté nous regrettons également de ne pouvoir faire feu de tout bois. Les finances d'ANPER ne sont pas illimitées, les avocats coûtent cher et, aberration de notre système judiciaire, les associations sont astreintes à une caution conservatoire. Si ces dernières sommes sont appelées à être rendues à la fin de l'instruction, elles n'en restent pas moins provisoirement absentes de nos réserves ce qui pèse sur nos possibilités d'actions. C'est donc avec regret que nous sommes souvent amenés à faire le choix stratégique de poursuivre ou non.

CC/ Actions de terrain

1- Récolteurs- Bacs à rives

Dès son arrivée, Mlle DARRIEU a mis en place les récolteurs sur son secteur. Les détails sont donnés sur notre site. Les récolteurs permettent de sensibiliser le public aux milieux aquatiques et de le rendre actif tout en plaçant ANPER au bord de l'eau. Mlle DARRIEU établit ensuite les bilans des ramassages.

Cela a permis de donner immédiatement de la visibilité locale à l'association, d'attirer l'attention des décideurs politiques locaux et régionaux et enfin de sécuriser une partie des financements de l'association.

Ce type d'action est simple, et nous encourageons nos adhérents à la lancer dans leur secteur; l'association peut y trouver beaucoup à gagner.

2- Micro-plastiques

Une nouvelle initiative de Mlle DARRIEU qui a relayé l'action d'une autre association « la Pagaie Sauvage ». Il s'agit de faire distribuer des kits d'analyses et/ou de faire faire ces analyses par

des volontaires SNU. Mlle DARRIEU se charge ensuite de la compilation des résultats.

3- SNU-stagiaires

ANPER a accueilli au printemps 2020 deux volontaires du Service National Universel dans le cadre du programme récolteurs. Lise et Pauline sont en première dans deux lycées différents à Saint-Lô. Sur leur temps libre, elles viennent à Sainte-Suzanne-sur-Vire pour aider à la mise en place, à la construction ou au relevé mensuel des récolteurs. Ce sont deux jeunes bénévoles motivées qui participent également à la communication de l'association à l'échelon local.

Par ailleurs, ANPER-TOS a fait un inventaire de biodiversité sur une zone humide à Ste SUZANNE/VIRE, permettant ainsi à une étudiante en Master d'effectuer son stage au sein de l'association.

4- Participations croisées avec d'autres associations

ANPER continue son dialogue avec d'autres ONG, et renforce ses liens, notamment avec FNE et ses implantations locales (en particulier en Midi Pyrénées et centre Val de Loire), la SEPANSO, la SEPANT, l'ADMA.

Voir aussi la rubrique « juridique » ci-dessus.

5- Participation aux politiques de l'eau

ANPER a pu se montrer active dans certaines instances, et en particulier :

5.1- Comité de Bassin Loire-Bretagne

Participation à l'élaboration du nouveau SDAGE Loire-Bretagne, où la voix des environnementalistes a été difficile à faire porter.

Participation au groupe d'appui du PLAGEPOMI, avec entre autres objectifs, celui d'appuyer une réelle politique de sauvetage du saumon de l'Allier, c'est-à-dire passant d'abord par une restauration objective et efficace des zones de production de juvéniles.

A noter qu'après 18 ans de participation, notre représentant au Comité de Bassin a souhaité se retirer ; nous n'avons malheureusement pas pu lui trouver de remplaçant pour le prochain exercice (durée de 5 ans).

5.2-Adour-Garonne

Participation au SAGE Neste.

Participation au SAGE Ariège.

Participation au COGEPOMI Adour, où là encore nous nous efforçons de faire respecter le droit.

Notre représentant n'a pas pu obtenir de réponses à nos interrogations quant au non-respect du Code de l'Environnement qui rend le calcul d'une limite de conservation obligatoire pour le saumon atlantique et d'où doit découler l'attribution de Totaux Admissibles de Capture. Il semble qu'un sérieux contentieux avec la Préfecture de Région se profile, en collaboration avec d'autres associations locales.

5.3 Seine-Normandie

Participation au SAGE Vire

Participation au SAGE Seine Aval

Travail de concertation avec le Conseil Régional, porté notamment par le projet des récolteurs.

5.4 Centre Val-de-Loire

Participation au SAGE Cher aval

6- Enquêtes et consultations publiques

Ce volet tient un rôle d'autant plus important que la loi ASAP a réduit les possibilités d'expression et de contestation des projets d'aménagement à leur plus simple expression. ANPER a pu participer en 2020 à plusieurs consultations. Certaines représentent plusieurs dizaines d'heures de travail pour les bénévoles qui s'y sont investis.

Ce secteur d'activités s'avère très chronophage. Il est absolument indispensable de se faire entendre lorsque les politiques publiques et l'aménagement du territoire touchent directement la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, à la préservation des espèces.

Pour cette année, nos contributions portent sur :

- **Plan Anguille :**

Nous avons donné un avis défavorable, l'espèce étant en danger critique d'extinction selon l'UICN, les plans de capture/repeuplement – dont nous contestons le principe – montrant des résultats très mauvais, il ne nous a pas paru pertinent de continuer à autoriser l'exploitation du stock ; l'option retenue par l'Etat est bien sûr différente avec un TAC de 57.5 tonnes de civelles destinées essentiellement au repeuplement et visant à maintenir sous perfusion d'argent public, une profession devenue obsolète.

- **Consultation pesticides :**

(Projet d'arrêté relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation et des lieux à usage collectifs).

Pas d'ambiguïté pour ANPER, nous nous opposons évidemment à l'usage de tous les pesticides de synthèses, quels qu'ils soient et où que ce soit ; le recul du gouvernement sur le glyphosate en dit long sur l'ornière dans laquelle notre système agro-industriel s'est glissé.

- **Consultation sur la prolongation de l'ouverture en première catégorie** pour cause de restriction du loisir pendant le confinement :

Selon ANPER, cette attitude était irresponsable, mettant les pêcheurs en porte à faux vis-à-vis de la défense de l'environnement et des espèces sensibles qui y vivent (les salmonidés font l'objet de mesures de protection, la fermeture de la pêche en étant une); on peut noter ici que cela a été refusé par le conseil d'Etat sur une question de droit alors que la FNPF s'apprêtait à faire valider cette prolongation malgré l'opposition globale des citoyens ayant donné leur avis.

- **Enquête publique sur le réarmement du barrage de Descartes (rivière Creuse) :**

Un projet hors du temps et inutile, contradictoire dans sa conception même et au vu d'enjeux très faibles d'un point de vue énergétique, mais conséquent d'un point de vue financier et pourtant crucial pour l'écologie de la masse d'eau, notamment en ce qui concerne les grands migrateurs. ANPER a participé à l'enquête en collaboration avec d'autres associations environnementales locales (FNE CVdL, SEPANT, Indre Nature) et se prononce pour son effacement afin d'assurer une transparence totale et définitive.

- **Révision du Plan Action Nitrates :**

Avis négatif, le plan manquant d'ambition à court terme.

Il faut noter que ce travail est souvent préalable à une action en contentieux, la commission d'enquête ne donnant que rarement un avis négatif.

7- Groupes locaux

Malgré le renouveau des adhésions et les sollicitations reçues par quelques-uns de nos membres (Poitou-Charentes, Auvergne par exemple) ce point reste une faiblesse.

Le Conseil d'Administration insiste donc auprès de tous nos adhérents à renforcer notre présence sur le terrain. Il s'agit d'actions souvent simples, de vigilance et de remontée d'information, éventuellement de prise en charge d'un dossier local pour lequel le CA apportera bien sûr son soutien une fois le dossier étudié.

Cela passe par :

- une veille des enquêtes publiques touchant à la Loi sur l'Eau et les milieux Aquatiques et que l'on trouve sur les sites des Préfectures ; il en va de la survie de nombre de cours d'eau de piémont et d'altitude actuellement très menacés par les implantations de microcentrales ; sans alertes, nous ne pouvons pas lancer les recours qui s'imposeraient ;
- une veille de la presse locale afin de recenser les pollutions et pouvoir lancer les poursuites ;
- une participation aux politiques locales ; l'éventail est large : mandat actif dans les Commissions Locales de l'Eau des SAGE, participation aux réunions publiques touchant à l'aménagement du territoire ; ne pas hésiter à solliciter le CA pour obtenir un mandat et postuler ;
- des participations croisées avec d'autres associations locales et régionales, permettant de tisser du lien et de renforcer l'action ;
- des signalements aux DDT pour des infractions au droit de l'eau (passes à poissons non entretenues, dépôts sauvages, rejets accidentels ou volontaires...) ;
- des rencontres avec les élus locaux et les parlementaires pour faire entendre la voix de la défense des milieux aquatiques ;
- la mise en place des dispositifs de récolteurs tels que ceux initiés en Normandie.

DD/ Perspectives 2021-2022

Outre la poursuite de nos activités normales, ANPER peut se projeter :

Remise en route du processus d'approbation des statuts Association Reconnue d'Utilité Publique, le Ministère n'ayant à ce jour pas donné suite.

Charte de l'eau : inscrit à la feuille de route de 2017, le projet est relancé. Il s'agit d'élaborer un texte-manifeste préparatoire à l'inscription du droit de l'eau dans la Charte de l'Environnement qui est annexée à notre Constitution.

Élargissement des actions de sensibilisation pour lesquelles nous engageons nos adhérents à se mobiliser sur le terrain (cf. CC-7 ci-dessus)

Participation au congrès de l'UICN en septembre 2021 à Marseille.

Élargissement possible du recrutement face à la hausse d'activité.

Participations croisées en contentieux

Poursuite de nos activités habituelles : les adhérents peuvent d'ores et déjà consulter le site de l'association.

Renforcement à prévoir de l'équipe d'animation.

Le Secrétaire Général,
Raphaël AMAT